DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-298

Route d'Aiffres-rue des Sources - Cession de la parcelle LD 59

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés:

Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Délibération n° D-2020-298

Direction de l'Espace Public

Route d'Aiffres-rue des Sources - Cession de la parcelle LD 59

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé un échange de parcelles entre la Commune de Niort et la SCI Route d'Aiffres dans le cadre de la régularisation cadastrale de petites parcelles situées Route d'Aiffres.

Or, après vérification, il apparait que cette voie étant propriété du Conseil départemental des Deux-Sèvres, la Ville de Niort est incompétente pour la cession parcellaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- retirer la délibération D-2019-348 du 16 septembre 2019, uniquement pour ce qui concerne l'échange.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section : LD Feuille(s) : 000 LD 01 Commune : NIORT (191) EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL P4 ou CP [20 cm] 1/1000 1/1000 Qualité du plan N° d'ordre du document d'arpentage : 10329Y Echelle d'origine CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1): A - D'après les indications qu'ils ont fourries au bureau; Se conformité d'un piquetage: Document vérifié et numéroté le 06/08/2018 Echelle d'édition Date de l'édition 10/08/2018 A Niort Par Joanna Baudre Support numérique Géomètre Signé D'après le document d'arpentage dressé BERTHOME FREDERIC (2) Réf.: NI.021.2018-180244 Cachet du service d'origine : Le 04/04/2018 **PTGC** 171 Avenue de PARIS B.P. 59126 79061 NIORT CEDEX 9 Téléphone: 05 49 09 98 65 (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...). ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...

